

INSCRIPTION – PARTIE ÉCRITE 30 SEPTEMBRE 2017

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

TÉLÉPHONE: () _____

COURRIEL : _____

EMPLACEMENT CHOISI

Montréal Québec*

Je sollicite par la présente l'autorisation de me présenter à la partie écrite de l'examen d'admission du 30 septembre 2017. Depuis mon inscription au registre des stagiaires, j'ai effectué au moins 48 semaines de stage sous la surveillance d'un maître de stage, j'ai complété ma formation ou obtenu une équivalence de formation et suivi les cours portant sur les obligations professionnelles.

___ J'annexe à la présente l'évaluation de mon ou mes maître(s) de stage à cet effet.

___ J'ai déjà produit cette évaluation à mon dossier.

___ J'accepte de recevoir mes résultats par courriel.

Ci-joint également mon chèque au montant de 350 \$ et libellé à l'ordre de l'OEAQ.

J'ai lu les renseignements généraux et les directives aux candidats,

Date :

Signature :

**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA
TRAITÉE APRÈS 10 SEPTEMBRE 2017**

DÉROULEMENT

1- La séance débute à l'heure prévue. Les retardataires n'auront le droit d'entrer dans la salle qu'au cours des trente premières minutes.

2- Les candidats ne peuvent s'absenter temporairement de la salle que sous la surveillance d'un responsable.

3- Les candidats n'ont pas la permission de poser des questions à un surveillant et aucun surveillant ne peut donner d'explications quant au sens ou au but des questions.

4- Les candidats ne peuvent quitter la salle de façon permanente pendant la première heure.

5- Les candidats ne peuvent apporter d'autres livres ni d'autres papiers que ceux qui leur sont fournis par un responsable. Les sacs, serviettes, malettes et bourses doivent être déposés à l'endroit indiqué par un surveillant de la salle et les candidats n'y ont pas accès .

6- Aucun appareil mécanique ou électronique n'est autorisé dans la salle à l'exception d'une petite calculatrice.

7- La confidentialité des cahiers de réponses est assurée de la façon suivante:

- les candidats trouveront sur le bureau qu'ils occuperont dans la salle, une enveloppe contenant un carton portant un numéro. Ils devront inscrire leur nom sur ce carton et le remettre dans l'enveloppe. Un surveillant recueillera ces enveloppes;

- les candidats ne devront inscrire que ce numéro sur les cahiers de réponses et sur l'enveloppe dans laquelle ils remettent leurs cahiers. Ils ne devront pas inscrire leur nom ni aucun autre signe qui puisse révéler leur identité;

- ce numéro servira tant pour la première que la deuxième partie.

8- Seules les réponses écrites dans les cahiers de réponses distribués par le surveillant seront corrigées.

9 - Un candidat qui pose un des gestes suivants au sera exclu de la salle et verra ses réponses refusées:

a) avoir en sa possession ou utiliser des livres, documents, notes ou appareils autres que ceux fournis par le surveillant ou autorisés ;

b) parler ou communiquer avec d'autres candidats dans quelque circonstance que ce soit;

c) exposer à la vue d'autres candidats des feuilles écrites;

d) empêcher le bon déroulement de la session.

10- Un candidat ne pourra invoquer aucun prétexte, accident ou oubli pour justifier un manquement aux présentes directives.

HORAIRE

La partie écrite de l'examen d'admission à l'OEAQ a lieu le **30 septembre 2017**

Partie I de 9 h à 12 h

Obligations professionnelles : 15 points

Méthode du revenu : 35 points

Partie II de 14 h à 17 h

Méthode de comparaison : 30 points

Méthode du coût : 20 points

EMPLACEMENTS

Montréal:

Collège de Maisonneuve
3800, Sherbrooke Est
Salle B-5501 D et E

Québec:*

Campus Notre-Dame de Foy
Résidence André Coindre
5030 Clément Lockquell
St-Augustin-de-Desmaures Québec
Salle à déterminer

* Sous réserve d'un minimum de 10 inscriptions

INSCRIPTION

Seuls les candidats ayant complété 48 semaines de stage, terminé leur formation et suivi les cours portant sur les obligations professionnelles peuvent s'inscrire. Les candidats doivent compléter et retourner le formulaire ci-joint au plus tard le 10 septembre 2017. Ils doivent également payer les frais d'inscription fixés à 350\$.

Le questionnaire sera rédigé en langue française. Toutefois un candidat pourra écrire ses réponses en français ou en anglais. Un dictionnaire anglais-français sera disponible sur place.

UNITÉS DE MESURE

S'il y a lieu, les unités de mesure de chaque question seront des unités de mesure appartenant au système métrique (Système international d'unités "SI"). Les candidats devront donc fournir leurs réponses selon ce système.

CONDITIONS DE SUCCÈS

La notation de la partie écrite est exprimée comme suit:

- a) la lettre "A" signifie "excellent" (85% à 100%);
- b) la lettre "B" signifie "très bien" (75% à 84%);
- c) la lettre "C" signifie "bien" (65% à 74%);
- d) la lettre "D" signifie "faible" (55% à 64%);
- e) la lettre "E" signifie "insuffisant" (54% et moins).

Un candidat réussit la partie écrite lorsqu'il obtient au moins la note «C».

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les résultats seront transmis au plus tard le 19 décembre 2017 à tous les candidats. Aucun résultat ne sera communiqué de vive voix par les employés du siège social, mais il sera possible de le recevoir par courriel.

Après la réception de son résultat, un candidat peut demander par écrit à consulter son cahier-réponses, et ce, conformément à la politique de consultation adoptée à cet effet par le Conseil d'administration.

RÉVISION DES RÉSULTATS

Le candidat qui n'obtient pas la note de passage peut demander une révision de la correction dans les 30 jours de la date de l'avis des résultats. Cette demande doit être faite par écrit au secrétaire de l'Ordre

FORMULAIRE D'INSCRIPTION À LA PARTIE ÉCRITE DE L'EXAMEN D'ADMISSION



ORDRE DES
ÉVALUATEURS AGRÉÉS
DU QUÉBEC

www.oeaq.qc.ca

Ordre des évaluateurs agréés du Québec
415 St-Antoine Ouest, # 450
Montréal H2Z 2B9